



VILLE DE COURDIMANCHE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 24.04.043

PORTANT NUMÉROTATION DES TROIS IMMEUBLES CONSTRUITS SUR LA PARCELLE HV N° 275

oooooooooooo

La Maire,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article 2213-28,

Vu le permis de construire n° 095 183 23 U 0007 accordé le 16 décembre 2023, au bénéfice de la SCCV LES CERISIERS, pour la construction d'une résidence séniors comprenant 38 logements et une salle commune après démolition du bâtiment du Foyer Rural existant,

Considérant la nécessité d'attribuer un numéro de voirie aux trois immeubles à réaliser issus du permis de construire n° 095 183 23 U 0007,

ARRÊTE

Article 1. : Les logements issus de la construction accordée par le permis de construire susvisé porteront les numéros suivants, conformément au plan joint au présent arrêté :

- Bâtiment A : 18 rue des Ecoles
- Bâtiment B : 20 rue des Ecoles
- Bâtiment C : 22 rue des Ecoles

Article 2. : La fourniture et la mise en place des panneaux de numéros et des boîtes aux lettres seront à la charge des propriétaires des parcelles concernées.

Article 3. : Cet arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pontoise.

Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux.

Article 4. : Le présent arrêté sera notifié à la SCCV LES CERISIERS

Article 5. :

- Le chef de la police municipale
- La directrice des services techniques

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.



Ampliations seront adressées à :

- Centre de l'adresse de La Poste
- Centre des Impôts Foncier de Cergy-Pontoise
- INSEE HAUTE NORMANDIE

Fait à COURDIMANCHE, le **08 AVR. 2024**

**Pour la Maire,
L'adjoint chargé de l'Urbanisme,
De la transition énergétique, des mobilités propres
Et de la ville numérique**



Pascal HQUEIX



38 Logements semi-individuels

Document annexé
à l'arrêté en date du
08 AVR. 2024
Mairie de Courdimanche



1 : 500

095-219501830-20240408-24-04-43-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024
Publication : 09/04/2024

